

LOT N° 04

PLATRERIE – CLOISONS DE DOUBLAGES - FAUX PLAFOND

PLATRERIE – CLOISONS DE DOUBLAGES - FAUX PLAFOND

PRESCRIPTIONS GENERALES 3

NORMES ET REGLEMENTS	3
INDICATIONS AU CCTP	3
CLOISONS SECHES.....	3
REGLEMENTATION CONCERNANT LES LOCAUX HUMIDES	3
LOCAUX CLASSES EB	3
LOCAUX CLASSES EB+p	3
ISOLANTS	3
HUISSERIES.....	4
IMPLANTATION	4
NETTOYAGE	4
GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	4

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 5

PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	5
---	---

1/ MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE

PLAFONDS	
4.1.1. Faux plafond horizontal dans trémie d'escalier du dortoir	5
DOUBLAGES	
4.1.2. Doublage isolant en laine minérale de 80+10	5
4.1.3. Doublage en plaques de plâtre BA13.....	5
CLOISONNEMENT	
4.1.4. Cloisons de distribution.....	6
OUVRAGES DIVERS	
4.1.5. Ouvrages divers.....	6
Pose des huisseries.....	6
Raccords, calfeutrements, garnissages.....	6
Protections d'angles	6
DIVERS	
4.1.6. Nettoyage du chantier	6

2/ PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

PLAFONDS	
4.2.1. Faux plafond rampant	7
DOUBLAGES	
4.2.2. Doublage isolant en laine minérale de 80+10	7
OUVRAGES DIVERS	
4.2.3. Ouvrages divers.....	7
Raccords, calfeutrements, garnissages.....	7
Protections d'angles	7
DIVERS	
4.2.4. Nettoyage du chantier	7

CADRE POUR DPGF	8
-----------------------	---

PRESCRIPTIONS GENERALES

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Plâtrerie et de Cloison Sèches, et notamment
- DTU 25.41 et 25.42
- les Normes Françaises homologuées (N F)
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), les prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) ainsi que les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU
- les règles relatives à la réglementation thermique 2012
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail
- l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
- le RICT (Rapport Initial du Contrôleur Technique)

INDICATIONS AU CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses Il sera également dû tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Il devra en outre réaliser les découpes au pourtour des ouvrages des autres corps d'état ou nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, ainsi que les ragréages et rebouchages divers.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

CLOISONS SECHES

Les plaques de parements en plâtre seront conformes à la norme NF P 72-302.

Les complexes et sandwichs à base de polystyrène expansé seront conforme à la norme NFP 72-303. Les autres complexes et sandwichs isolant seront conformes aux Avis Techniques correspondants.

Les ossatures métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés seront en provenance d'un même fabricant. En cas de changement de marque par rapport au CCTP, l'entrepreneur précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par ouvrages, faute de quoi la marque préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

REGLEMENTATION CONCERNANT LES LOCAUX HUMIDES

Sauf stipulation contraire plus contraignante indiquée au présent CCTP, les dispositions minimums ci-après seront prises en compte par les entreprises pour le chiffrage de leurs ouvrages.

LOCAUX CLASSES EB

Locaux moyennement humides

- W-C

Pas d'exigence réglementaire

LOCAUX CLASSES EB+p

Locaux humides privatifs

- Espace douche dans sanitaires maternelles

Mise en place de plaques hydrofugées sur toutes les parois verticales, plus protection en pied (suivant prescriptions du fabricant).

ISOLANT

Tous les isolants bénéficieront de la certification ACERMI ou d'un avis technique ATEX.

Si un isolant thermique de façade se prolonge en retour sur un séparatif entre logement, il sera à base de laine minérale 80+10 ou PSE Ultra Th -A Th32 80+13 minimum.

Bruit aérien et bruit de chocs : les niveaux acoustiques requis pour la certification sont égaux aux niveau de la réglementation acoustique en vigueur.

Seuls les bruits de chocs doivent afficher une performance de + 3 dB par rapport au niveau réglementaire.

HUISSERIES

Les tirants dans les huisseries seront en nombre suffisant pour une parfaite liaison.

L'entrepreneur du présent lot est chargé de la pose des huisseries métalliques qui lui seront fournies par le lot Menuiserie bois.

Les pieds seront posés sur un carré de ASSOUR V.

L'entrepreneur est tenu de vérifier l'aplomb, l'alignement et les équerres des huisseries avant l'exécution de ses cloisonnements. Il sera tenu responsable des imperfections s'il n'a pas signalé les constatations qu'il aurait pu faire avant l'exécution de ses ouvrages.

IMPLANTATION

L'implantation des cloisons, gaines et ouvrages du lot sera exécuté par le présent lot en liaison avec les lots Menuiseries, Gros oeuvre, Plomberie VMC et Electricité.

NETTOYAGE

En fin d'intervention, l'entreprise devra le nettoyage dû à l'exécution de ses travaux. Les locaux seront rendus nets de toutes souillures, en particulier les sols. L'entreprise assurera, à ses frais, l'évacuation de tous ses déchets et gravois aux décharges publiques.

GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Le prix proposé par l'entreprise comprend tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits dans le présent CCTP ou sur les plans, et tous aménagements particuliers nécessités pour assurer la sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier.

Les entreprises sont informées que la toiture existante du préau comporte des plaques ondulées en fibrociment contenant de l'amiante. En conséquence, il est strictement interdit d'intervenir sur les plaques ondulées, de quelque manière que ce soit, sans autorisation préalable.

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux (rapport joint au présent dossier) classe le matériau de la manière suivante :

Etat de dégradation : « Non dégradé »

Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau : « Risque de dégradation faible ou à terme »

Présentation de l'offre de prix

La numérotation des articles du présent CCTP sera impérativement respectée.

Les entreprises devront décomposer leur offre de prix sous la forme de 2 devis bien distincts.

Projet n° 1 – MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D' ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS

Maître d'ouvrage : Ville de Galgon 2 Esplanade Charles de Gaulle 33133 GALGON

Projet n° 2 – EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE

PLAFONDS

4.1.1. Faux plafond horizontal dans la trémie d'escalier du dortoir.

Fourniture et pose d'un faux plafond en plaques de plâtre à joints non apparents pour fermer la trémie de l'escalier.

Produit PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.

- Support : Plancher sur solives en bois
- Ossature : Ossature métallique à fixer en périphérie complétée par des traverses.
- Une plaque de BA 13mm en sous face
- Une plaque de médium de 8mm en surface.
- Fixations des plaques par vissage.
- Traitement des joints entre plaques et en cueillie.
- Incorporation d'un isolant acoustique de 10cm en laine minérale, sur toute la surface.
- 1 joue latérale en placostil à fixer sur le limon en bois de l'escalier.
- Compris toutes sujétions de montage, échafaudage...

Localisation :

Trémie d'escalier du dortoir.

DOUBLAGES

4.1.2. Doublage isolant en laine minérale de 80+10

Fourniture et pose de cloisons de doublage pour les murs périphériques par un complexe demi-stil, une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur et un isolant en laine minérale de 80mm d'épaisseur.

- Produit PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.
- Support : Maçonnerie en pierre de taille ou moellons.
- Isolation thermique : Résistance thermique minimale de **R ≥2,30 m². K/W.**

Isolant de marque ISOVER de type ISOCONFORT 32 ou techniquement équivalent

Conductivité thermique : 0,032 W / (m.K)

Résistance thermique : R ≥2,50 m². K/W.

Epaisseur : 80mm

- Le calfeutrement sera complet et très soigné au pourtour des panneaux.
- Traitement des joints, cueillies (bandes, calicot, enduits et finition) soigné.
- Les doublages sont posés avant le cloisonnement intérieur

- Plus-value pour plaques Hydro dans l'espace douche des sanitaires maternelles

Mise en place de plaques hydrofugées sur les parois verticales, compris la protection en pied, conforme aux spécifications du fabricant.

Localisation :

Espace sanitaires Maternelles (ancienne réserve) pour les 3 murs extérieurs

4.1.3. Cloisons PLACOSTIL et coffrage dans l'escalier

Confection de doublages, en plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, posés à la colle

- Produit PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.
- Support : Tout support.
- Préparation des supports, dépose de la faïence existante...
- Le calfeutrement sera complet et très soigné au pourtour des doublages.
- Traitement des joints, cueillies (bandes, calicot, enduits et finition) soigné.
- Les doublages sont posés avant le cloisonnement intérieur
- Compris retours sur les tableaux de la porte d'accès au groupe sanitaire
- Plus-value pour plaques Hydro dans l'espace douche des sanitaires maternelles

Localisation :

Espace sanitaires Maternelles (ancienne réserve) pour le mur de séparation avec l'espace Maternelles 2.
Espace sanitaires Primaires pour les 2 murs en pierre.

CLOISONNEMENT

4.1.4. Cloisons PLACOSTIL et coffrage dans l'escalier

Produit de la marque PLACOPLATRE ou KNAUF ou techniquement équivalent.

Avant toute réalisation, l'entreprise soumettra les plans de détail et modalités de mise en oeuvre à l'acceptation du Bureau de contrôle et de l'Architecte.

Paroi constituée d'une ossature métallique, rails et montants en acier galvanisé.

- Fourniture et pose de cloisons isophoniques de 72mm d'épaisseur
- 1 BA 13 sur chacune des faces
- Type d'ossature : Stil M45 (72mm) entraxe 0.60m
- Vide interne incorporant des panneaux semi-rigides de 45mm d'épaisseur de laine minérale.
- Bande de mousse sous le rail + mastic
- Finition par bande + enduit approprié pour une pièce humide.
- Plus-value pour plaques Hydro pour le groupe sanitaire Primaires, les 2 faces de la cloison de séparation entre les filles et les garçons.

Mise en place de plaques hydrofugées sur les parois verticales, compris la protection en pied, conforme aux spécifications du fabricant.

- Compris toutes les sujétions de mise en oeuvre dans les locaux humides, réservations, dispositions à prendre en pied de cloison ainsi que les finitions

Localisation :

- Partie centrale du bâtiment, en séparation du bureau des animateurs avec le dortoir, compris l'encloisonnement de l'escalier en bois.
- En séparation de l'espace Primaire 1 et du groupe sanitaire Primaire
- En séparation du groupe sanitaire Primaire, sanitaires filles / sanitaires garçons

OUVRAGES DIVERS

4.1.5. Ouvrages divers

Pose des huisseries.

A la charge du présent lot la pose dans les ouvrages de plâtrerie des éléments fournis, approvisionnés par le lot Menuiserie intérieure. Pose assurée conformément au DTU et préconisations des fabricants.

- 3 huisseries métalliques pour les portes de distribution.

Localisation : 2 unités Sanitaires primaires – 1 unité Dortoir

Protections d'angles

Protections des angles sortants par bandes armées sur toute la hauteur, parfaitement exécutés

Localisation : Tous les angles saillants des cloisons

Raccords, calfeutremments, garnissages

L'entreprise devra tous les raccords, calfeutremments, garnissages, avant l'intervention du lot Peinture.

Garnissages très soignés au niveau des pénétrations des tuyaux dans les gaines techniques, les cloisons, etc.

DIVERS

4.1.6. Nettoyage du chantier

Nettoyage du chantier et évacuation des gravois.

Les bennes pour l'évacuation des gravats issus des cloisons de doublage et cloisons de distribution seront à la charge du présent lot. En fin d'intervention rien ne devra rester sur le chantier pouvant lui être attribué, il devra nettoyer les lieux en effaçant les tâches de plâtre ou de colle sur tout autre support.

Localisation : Ensemble des locaux et des abords du bâtiment

2. PROJET D' AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

PLAFONDS

4.2.1. Faux plafond rampant

Fourniture et pose de faux plafonds acoustiques composés de panneaux acoustiques en laine de roche de 20 mm d'épaisseur pourvus sur la sous face d'un voile peint en blanc (finition structurée) renforcés d'une grille armée et d'un contrevoile sur la face arrière.

Faux plafond de la marque Rockfon, modèle Boxer ou techniquement équivalent.

- Absorption acoustique Classement d'absorption A - $\alpha_w = 1.00$ - NRC = 0.95
- Ossature métallique en profilés : à suspendre ou fixer sur les pannes métalliques existantes
- Bords : A24
- Panneaux de gabarit 1200mm x 600mm x 20mm
- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1
- Résistance au feu : REI 30 selon la norme TS 13381-1
- Résistance thermique : $R = 0.50 \text{ m}^2. \text{K/W}$
- Résistance aux chocs : Classe 3A
- Réflexion à la lumière : 85%
- Prévoir des plaques supplémentaires pour traiter des raccords dans le cadre du projet de mise en conformité (projet 1)
- Compris toutes les sujétions de mise en œuvre et traitement des points singuliers, échafaudage...

Localisation : Espace Primaire 2 (ancien préau)

DOUBLAGES

4.2.2. Doublage isolant en laine minérale de 80+10

Fourniture et pose de cloisons de doublage pour les murs périphériques par un complexe demi-stil, une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur et un isolant en laine minérale de 80mm d'épaisseur.

- Produit PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.
 - Support : Maçonnerie en pierre de taille ou moellons.
 - Isolation thermique : Résistance thermique minimale de **$R \geq 2,30 \text{ m}^2. \text{K/W}$** .
- Isolant de marque ISOVER de type ISOCONFORT 32 ou techniquement équivalent

Conductivité thermique : $0,032 \text{ W / (m.K)}$

Résistance thermique : $R \geq 2,50 \text{ m}^2. \text{K/W}$.

Epaisseur : 80mm

- Le calfeutrement sera complet et très soigné au pourtour des panneaux.
- Traitement des joints, cueillies (bandes, calicot, enduits et finition) soigné.
- Les doublages sont posés avant le cloisonnement intérieur

- Plus-value pour plaques Hydro dans l'espace douche des sanitaires maternelles

Mise en place de plaques hydrofugées sur les parois verticales, compris la protection en pied, conforme aux spécifications du fabricant.

Localisation :

Espace Primaires 2 (ancienne préau) pour les 2 pignons et petits retours latéraux

OUVRAGES DIVERS

4.2.3. Nettoyage du chantier

Raccords, calfeutrements, garnissages

L'entreprise devra tous les raccords, calfeutrements, garnissages, avant l'intervention du lot Peinture.

Garnissages très soignés au niveau des pénétrations des tuyaux dans les gaines techniques, les cloisons, etc.

Protections d'angles

Protections des angles sortants par bandes armées sur toute la hauteur, parfaitement exécutés

DIVERS

4.2.4. Nettoyage du chantier

Nettoyage du chantier et évacuation des gravois.

Les bennes pour l'évacuation des gravats issus des cloisons de doublage et cloisons de distribution seront à la charge du présent lot. En fin d'intervention rien ne devra rester sur le chantier pouvant lui être attribué, il devra nettoyer les lieux en effaçant les tâches de plâtre ou de colle sur tout autre support.

CADRE POUR DPGF

LOT 04 – PLATRERIE – ISOLATION - DOUBLAGES				
1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
	PLAFONDS			
4.1.1.	Faux plafond horizontal dans trémie d'escalier du dortoir			
	DOUBLAGES			
4.1.2.	Doublage isolant en laine minérale de 80+10			
4.1.3.	Doublage en plaques de plâtre BA13			
	CLOISONNEMENT			
4.1.4.	Cloisons de distribution			
	OUVRAGES DIVERS			
4.1.5.	Ouvrages divers			
	Pose des huisseries			
	Raccords, calfeutrements, garnissages			
	Protections d'angles			
	DIVERS			
4.1.6.	Nettoyage du chantier			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			

LOT 04 – PLATRERIE – ISOLATION - DOUBLAGES				
2. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
	PLAFONDS			
4.2.1.	Faux plafond rampant			
	DOUBLAGES			
4.2.2.	Doublage isolant en laine minérale de 80+10			
	OUVRAGES DIVERS			
4.2.3.	Ouvrages divers			
	Raccords, calfeutrements, garnissages			
	Protections d'angles			
	DIVERS			
4.2.4.	Nettoyage du chantier			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			